



## Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs

### Qu'est-ce que c'est ?

Comment concilier progrès économique et social sans mettre en péril l'équilibre naturel de la planète ? Comment répartir les richesses entre les pays riches et ceux moins développés ?

Le concept de développement durable est né pour apporter des réponses à ces questions. Il a été au cœur des préoccupations internationales lors du sommet de la Terre à Rio en 1992.

«*Nous ne vivons pas sur la Terre de nos ancêtres, nous empruntons celle de nos enfants*» Ce proverbe nous donne à réfléchir à la Terre que nous voulons demain.

### Environnement

Au sommet de la Terre à Rio est signé l'agenda 21. Il s'agit d'un ensemble de mesures concernant le changement climatique, la désertification, la déforestation, la perte de la biodiversité, la pollution, l'épuisement des sols, etc.

### et solidarité

Il ne s'agit pas uniquement d'environnement, mais aussi de santé, d'agriculture, de commerce équitable.

L'agenda 21 s'intéresse ainsi aux conditions de travail dans les pays en voie de développement. Les modes de production et de consommation se doivent de respecter l'environnement naturel mais aussi humain.



### Que faire ?

Comment concilier développement économique, progrès social et protection de l'environnement ?

Suite à la conférence de Rio, les Etats se sont engagés à élaborer une stratégie nationale de développement durable.

Instaurer une nouvelle pratique des décisions gouvernementales : ne plus penser à l'impact à court terme pour répondre à des intérêts économiques particuliers. Réfléchir à l'impact à long terme sur l'ensemble de la population.

Qu'est-ce que nous pouvons faire ? Quelles sont nos valeurs ? Quels comportements adopter envers notre environnement naturel et humain ? Chaque citoyen a un rôle à jouer ! On parle d'éco-citoyenneté.

### Le développement durable au Jardin Botanique du Montet

#### La conservation

La mission conservatoire permet la préservation d'espèces dans leurs milieux naturels (action *in situ*), ou dans les collections (*ex situ*).

#### L'éducation

L'information et l'éducation sont la base d'un changement des mentalités.

Les actions éducatives ne sont pas seulement tournées vers la botanique, mais replacent la plante dans un environnement global. Elles sont l'occasion d'aborder la problématique du développement durable.

Par exemple, les visites autour des plantes utiles (*café, thé, cacao, sucre, etc.*) sont l'occasion d'évoquer le commerce équitable.

### Un fonctionnement durable

Le jardin est géré dans un souci de préservation de l'environnement.

#### A l'extérieur

Les espaces extérieurs bénéficient d'un système d'arrosage intégré, afin de réduire au maximum la quantité d'eau utilisée, sans compromettre les cultures. L'eau est en effet une ressource qui se raréfie sur la planète ; il est du devoir de chacun de s'efforcer de la préserver.

Pour réduire les interventions de désherbage, souvent chimiques et donc source de pollution, le jardin tente de généraliser la pose de matériaux de mulchage (*débris végétaux : écorce de pin, chanvre, mulcao*).



#### Dans les serres

Pour réduire les dépenses d'énergie, et donc agir sur le réchauffement de la planète et l'épuisement des ressources naturelles, une nouvelle chaufferie à condensation a été construite. Les températures maximales et minimales ont ainsi été optimisées.

L'utilisation de la tourbe, matériau épuisable, est substituée par un substrat issu du compostage.

Afin de réduire, voir de supprimer les traitements chimiques dans les serres, nous mettons en œuvre un programme de lutte biologique. La «protection biologique intégrée» consiste à utiliser des animaux auxiliaires (*coccinelle, punaise, etc.*) pour parasiter des animaux nuisibles comme les pucerons ou les mouches blanches.

Pour la culture des plantes épiphytes (plantes vivant sur d'autres plantes), l'écorce de liège est utilisée, afin de ne pas participer à la destruction des fougères arborescentes.

Les réglementations en matière de protection de la nature sont appliquées, avec notamment la Convention sur la Diversité biologique et la Convention de Washington (*CITES*). Cette dernière, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, est un accord international entre Etats. Elle veille à ce que le commerce international d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces.